

Plus loin, le député de Saint-Denis déclare:

Je lui suggère tout simplement d'attendre que le nombre des chômeurs au pays diminue avant de remplacer les employés par des machines, au ministère des Postes.

On sait, monsieur le président, que ces machines sont encore à l'état expérimental.

Ce que l'honorable député de Saint-Denis voulait dire, c'était qu'on ne devrait pas faire d'expérience coûteuse, quand on pourrait surtout employer la main-d'œuvre.

Il y a des points auxquels l'honorable ministre n'a pas touché. Par exemple, qu'on me permette de lui rappeler que lorsqu'il siégeait de ce côté-ci, chaque fois qu'un vol était perpétré dans un bureau de poste, l'honorable député d'alors posait des questions. Deux jours après, il posait encore des questions, demandant qui étaient les voleurs. Enfin, à l'entendre, on aurait dit que c'était le ministre qui était responsable des vols et qu'il ne faisait pas son devoir pour trouver les voleurs.

Je ne voudrais pas, aujourd'hui, reprocher au ministre des Postes ni à ses fonctionnaires tous les vols qui sont commis. Mais je vais lui signaler que la nature humaine est ce qu'elle est, que la perfection n'est pas de ce monde, que les voleurs ne sont pas faciles à trouver, et que l'on ne doit pas blâmer le personnel pour les vols non résolus, surtout quand les fonctionnaires ont fait leur possible pour les résoudre.

Je ne voudrais pas être aussi sévère à l'égard de l'honorable ministre des Postes qu'il l'a été lui-même quand il était de ce côté-ci de la Chambre, mais je suis heureux qu'il sache, aujourd'hui, qu'il doit tenir compte du facteur humain en toutes choses et que tous les problèmes, comme tous les vols, ne peuvent être résolus.

Il y a un point que mes collègues n'ont pas touché et dont l'honorable ministre des Postes parlait avec fougue lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre, c'est l'exploitation des caisses d'épargne postales, ou banques postales. A cette époque, le ministre nous disait que leur exploitation nuisait aux banques à charte et qu'elle n'était pas nécessaire, parce que tout le monde pouvait transiger avec les banques à charte voisines de leur domicile. Pourtant, je vois que, depuis 1957, le nombre des déposants a augmenté. Aussi, j'aimerais que l'honorable ministre nous dise ce qu'il entend faire au sujet de l'exploitation de la caisse d'épargne postale; trouve-t-il maintenant que c'est une bonne chose ou s'il conserve encore l'opinion qu'il avait antérieurement.

Monsieur le président, ce sont là les remarques que j'avais à faire, et j'espère que si l'honorable ministre des Postes—qui est un brave garçon—nous laisse dans un avenir

[M. Meunier.]

rapproché, comme l'a mentionné tantôt le député de Port-Arthur (M. Fisher), il fera bon ménage avec le député de Saint-Denis qui occupera alors une fonction importante dans le gouvernement.

(Traduction)

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):

Je voudrais répondre à la question principale posée par le député. Actuellement, nous soumettons la Caisse d'épargne postale à un examen sérieux, afin de déterminer s'il y aurait lieu d'apporter certains changements dans ses opérations, qu'il s'agisse d'accroître ses services ou d'en supprimer certains afin qu'elle devienne une entreprise plus profitable pour le gouvernement. Mais je garde néanmoins quelques réserves à ce sujet, comme je l'ai fait savoir aujourd'hui. La Caisse d'épargne postale répond exactement aux besoins pour lesquels elle a d'abord été conçue.

M. Crouse: En prenant la parole pour dire quelques mots des crédits du ministère des Postes, j'aimerais féliciter le ministre d'avoir vu loin dans son programme et de nous avoir ainsi fait construire de nouveaux bureaux de poste un peu partout au Canada. Depuis qu'il détient ce portefeuille, soit depuis 1957, on a fait beaucoup de progrès dans ce sens, programme qui ne peut manquer, j'en suis sûr, de mériter l'approbation réelle de tous les Canadiens. En tout cas, je peux affirmer que les citoyens de ma circonscription ont été des plus heureux des nouveaux édifices.

Tout en félicitant le ministre de son programme, j'aimerais lui faire part d'une pensée qu'il pourrait étudier. A l'heure qu'il est, nos citoyens ont nettement tendance à s'en aller dans les régions rurales pour fuir les villes et les cités densément peuplées. Pareille tendance augmentera certes la tâche des bureaux de poste ruraux et celle des postiers ruraux. Partant de là, je demanderais que le ministre invite son ministère à creuser l'idée qui consisterait à étendre la zone de tri de nombreux bureaux de poste nouveaux ou du moins à faire construire les immeubles de telle sorte qu'il soit plus facile ensuite de les agrandir. Nous nous en rendons tous compte. Le Canada ne peut pas ne pas progresser sous l'effet d'une politique aussi avancée que celle du présent gouvernement conservateur. J'espère que le ministre étudiera cette proposition, dont bénéficieraient les Canadiens aujourd'hui et dans l'avenir.

M. Carter: Puis-je demander au ministre des Postes quelques éclaircissements sur le matériel électronique. Il a dit que les Postes détiennent le brevet et le droit de fabrication de ce matériel. Est-ce à dire que les Postes ont conclu des contrats avec certaines compagnies pour la fabrication? Les Postes ont-elles